

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 avril 2014

**Groupama annonce le lancement de la cession de sa participation dans la Compagnie de Saint-Gobain**

Groupama a lancé ce jour la cession, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels, d'un nombre maximum de 10 121 752 actions de la Compagnie de Saint-Gobain, représentant environ 1,8 % du capital de la société, soit la totalité de sa participation.

La constitution du livre d'ordres démarre immédiatement ; le résultat du placement privé sera communiqué après la clôture du livre d'ordres.

Cette cession constitue une nouvelle étape dans la stratégie de performance de Groupama qui permettra au groupe de renforcer ses marges de manœuvres financières et de réduire son exposition aux risques de marché.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la Compagnie de Saint-Gobain par Groupama ne constitue pas une opération par offre au public.

**Avertissement**

*Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la Compagnie de Saint-Gobain par Groupama ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.*

*Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement les destinataires entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.*

*Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.*

*Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions de la Compagnie de Saint-Gobain ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à de la Compagnie de Saint-Gobain. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Groupama.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.*

**Contact presse**

Caroline Le Roux  
Relations Presse Groupama  
caroline.le-roux@groupama.com  
Tel: 01 44 56 76 40

**Contact analystes et investisseurs**

Yvette Baudron  
Communication Financière et  
Relations Investisseurs  
yvette.baudron@groupama.com  
Tel: 01 44 56 72 53